



LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE TIR A L'ARC.

Association sans but lucratif

N° d'entreprise : 443097681

Siège social : Avenue de Marathon, 1 1020 Bruxelles.

Renaix, le 22 avril 2010

Aux cercles agréés de la LFBTA.

Concerne : Formulaire d'adhésion à la Ligue.

Bonjour à toutes et à tous,

L'inscription par voie électronique d'un nouveau membre a tendance à se généraliser.

Si la démarche permet un traitement plus rapide de l'inscription, n'oubliez pas que l'envoi du « Formulaire d'adhésion » signé par le membre reste d'application (art.2.1.1 du R.O.I.).

En signant le « Formulaire d'adhésion », le nouveau membre déclare avoir pris connaissance des Statuts et règlements de la L.F.B.T.A., des règles antidopage et qu'il accepte de s'y soumettre (tel qu'imposé par l'art.11 des statuts de l'association).

Merci de veiller à l'envoi du formulaire au secrétariat administratif.

Art 2.1.1 du R.O.I. : Le cercle agréé qui affine un nouveau membre, envoie le formulaire d'adhésion au secrétariat administratif de la L.F.B.T.A. et s'acquitte de la cotisation près du Trésorier par virement bancaire sur le compte de la L.F.B.T.A.

Art. 11 des statuts : Admission des membres effectifs : tout membre d'un cercle de tir agréé en ordre de cotisation avec son cercle de tir et avec l'association peut devenir membre effectif.

Tout membre effectif s'engage personnellement à respecter les Statuts, le Règlement d'Ordre Intérieur, le Règlement de Sport et de Tir, les décisions des diverses instances officielles de l'association et de ses délégués.

Fait avec l'approbation du Conseil d'administration

Léon Lejeune

Secrétaire administratif



ethias

Secrétariat Administratif

Gefusileerdenlaan, 21, Boulevard des Fusillés

RONSE 9600 RENAIX

Tel / Fax : 055 21 50 96 GSM : 0496 452 496

Courriel : info@lfbta.be

